

Stephane Wyss
Impasse du Pré Fleuri 2
1727 Corpataux

Corpataux, le 8 septembre 2024

RECOMMANDÉ

Service de construction et de
l'aménagement (SeCA)
Rue des Chanoines 17
1701 Fribourg

Opposition à la révision du Plan sectoriel pour l'exploitation des matériaux (PSEM) dans notre commune

Madame, Monsieur,

Après avoir pris connaissance de la révision du PSEM, je tiens à exprimer mon indignation ainsi que ma vive opposition face à ce projet, qui porte gravement atteinte à notre qualité de vie, à notre propriété et à notre environnement.

Introduction

En préambule, il me semble important de souligner la forme avec laquelle ce PSEM a été proposé à la population. On pourrait penser que le choix d'une salle de 40 personnes pour en accueillir 250 était un coup du sort, reporter cette audience pendant la soirée de remise des certificats un malheureux hasard et le choix de l'été pour la mise en consultation, une habitude.

La population attend de l'Etat qu'elle communique en toute transparence et impartialité, ce principe n'est pas respecté et nourrit d'office une certaine méfiance à l'égard de ce PSEM 2024.

Plus concrètement, le vocabulaire utilisé dans le PSEM porte à confusion. Par exemple, la légende de la zone bleu clair des cartes indique « zone de ressources à préserver ». Cette tournure s'apparente à des termes utilisés dans la protection ou la préservation de la nature, alors qu'il s'agit de zones qui seront exploitées. Nous sommes plusieurs à avoir été trompés par cette présentation. Nous pouvons aussi citer ce texte invraisemblable et empreint de greenwashing: « ***La révision du PSEM renforce la protection de l'environnement, notamment des cours d'eau et des nappes phréatiques*** ». En réalité, on porte atteinte à la qualité de l'eau et à son cheminement, mettant en péril notre approvisionnement. On efface des forêts abritant les grenouilles de votre vidéo de présentation, pour ensuite nous vendre la création d'habitats les favorisants. Je n'ai pas de mots pour souligner la profonde malhonnêteté de cet exercice. Cette manière de présenter le projet reflète des méthodes marketing utilisées pour manipuler l'opinion, nous trouvons cela terriblement malhonnête de la part de l'Etat et ceci justifie notre méfiance dans l'élaboration de cet outil.

« ***le PSEM contribuerait à une haute qualité de vie pour les habitants*** » ? Il n'y a que gerbilles et lézards pour s'épanouir en terrain aride. Pour les poussières, pollutions visuels, sonores et sanitaires je n'en suis pas certain.

D'autre part, lors de la présentation de votre projet, vous avez expliqué comment les citoyens souhaitent construire des biens immobiliers et faire des bénéfices en revendant des terres. Cependant, vous n'avez jamais mentionné la caisse de prévoyance de l'État de Fribourg (ni autre acteur privé ou étatique majeur), un des acteurs principaux du marché immobilier. Les quelques 116 immeubles et 3 700 appartements, représentant un portefeuille de 1,6 milliard, sont bien plus éloquents que les quelques villas construites ou rénovées dans le Gibloux. Récemment, 183 logements ont été construits à Châtel-Saint-Denis. La Tour-de-Trême et Cottens ajoutent un total de 187 logements supplémentaires, avec des investissements de 36 millions rien que pour ces deux derniers projets. D'autres projets d'ampleur actuellement en construction à Fribourg tels que l'îlot Prisma, la transformation du quartier de Beaumont et sa dernière tour de 19 étages ainsi que la transformation générale de la ville ont une vaste influence sur les besoins en matériaux. La pression exercée sur les matériaux par l'agglomération fribourgeoise est gigantesque comparée à celle du Gibloux et porter la responsabilité comme vous le faites sur l'habitant de campagne est tout autant malhonnête.

Et pourtant, quelle stupéfaction de constater qu'aucun projet de gravière ne borde l'agglomération de Fribourg, à l'exception de celle du port de Marly. En se référant à vos cartes en fin de document, les ressources géologiques semblent pourtant identiques au bois du Chaney et dans l'agglomération fribourgeoise. Malheureusement, la carte de gisements de graviers du canton est inaccessible. Les trajets de camions seraient d'ailleurs nettement réduits avec une installation aux portes de la ville. Est-ce que ce projet envisage de sacrifier les campagnes pour le développement urbain? Raser la campagne sans aucune forme de compensation pour les habitants, les entreprises, la faune, la flore, ni même pour l'Abbaye d'Hauterive? L'absence de traces écrites sur la manière dont certains sites potentiels ont été écartés, pourquoi et lesquels, est franchement questionnable et les habitants du Gibloux semblent être traités comme des dégâts collatéraux sans importance que l'on tente de manipuler irrespectueusement.

Critiques

Nous ne comprenons pas pourquoi l'Association Assquavie, qui défend la qualité de vie des Giblousiens, notamment en lien avec l'exploitation de la gravière, n'a pas été admise dans le groupe de pilotage. Les intérêts économiques de certains prévalent clairement sur le bien-être des citoyens et ces derniers ne sont pas correctement défendus par les représentants choisis, favorables aux gravières. Les exploitants de gravières, eux, sont fortement représentées, soutenus par des sociétés chargées par les exploitants d'établir les études d'impact.

La composition du Copil étant critiquable, le projet qui en découle est quant à lui irrecevable, dénigrant systématiquement les intérêts des habitants et de leur santé (particules fines, bruit et vibrations), les impacts des gravières sur le climat et le paysage (notamment déforestation) ou sur la qualité des eaux.

Selon l'arrêté du Tribunal Fédéral, les zones prioritaires en dessous des distances minimales de 200m dans la commune du Gibloux ne sont pas possibles, je ne m'étendrai donc pas dessus, même les points ci-dessous y sont pour la majorité applicables et renforcés, notamment pour des raisons de paysage, de confort, de pollution sonore, de qualité de l'air, de propriété privée et économique.

Ici, en campagne, on tient à nos arbres, n'en déplaise à la capitale du canton qui est un bien piètre exemple en matière de sauvegarde végétale. Nous avons fait le choix de la campagne pour une multitudes d'aspect qui sont tous attaqués par ce PSME 2024 :

NATURE ET PAYSAGE

Contrairement à la ville, nous pouvons évoluer aux bords de champs et de forêts s'y promener en mobilité douce. Voilà le choix primordiale de nombreux citadins s'exilant en campagne. Vous voulez nous enlever ce droit ! En aucun cas nous tolérerons de remplacer notre horizon que sont champs et forêts par une Gravière. C'est non !

FAUNE ET FLORE

Les attaques faites à la faune (batraciens, insectes, oiseaux, mammifères) **sont irréparables**. Pourtant à vous entendre, condamner ce lieu de vie animale qu'est la forêt du Chaney et son magnifique étang est sans importance, car ces formidables exploitants vont favoriser la faune locale avec un étang rempli des eaux polluées de la gravière !

Raser une forêt aujourd'hui relève de l'inconscience. A cela s'ajoute qu'aucun effort de compensation n'est demandé. A terme, si une forêt retrouve sa place sur une ancienne gravière, il faudra plusieurs générations pour qu'elle retrouve ses différentes fonctions et sa complexité, et cette problématique est absente du débat. **Lieux d'habitat, de vie et de détente mais aussi fabrique d'oxygène, stockage de CO et filtration de polluants.** Les conséquences de la disparition d'une forêt ne pèsent pas lourd dans votre projet, mais péjorent radicalement une multitudes de facteurs chers aux citoyens et à leurs santé physique et psychique.

LA QUALITÉ DE L'AIR

Le choix de vivre à la campagne est aussi dû à la qualité de l'air. Celle-ci est favorisée par la présence de forêts. Donc votre ablation souhaitée d'un poumon de notre commune va sans aucun doute détériorer cet aspect.

De plus, **remplacer ces lieux positifs par une activité polluante est dès lors une division au puissant potentiel de nuisance.** Votre développement sur le sujet est tout à fait insuffisant. Poussières, polluants, hydrocarbures, PFAS et autres éléments chimiques. On ferme naïvement les yeux sur les problèmes de nos voisins en disant « mais tout va bien ». La commune du Gibloux est d'ailleurs connu pour ses vents continus, renforçant cette problématique. Les 300 mètres minimaux suivant l'axe des vents paraît bien insuffisant dans mon cas. Car si je peux entendre l'exploitation à 1,5 kilomètre, je peux aussi la respirer. Souffrant d'asthme et autres problèmes immunitaires sévères, une gravière s'approchant de ma maison mettrait simplement en péril ma survie et me forcerait à quitter le paradis dans lequel j'élève mes enfants. Provoquant au passage pertes financières dramatiques sur le marché de l'immobilier dues à la présence proche d'une gravière.

PROPRIÉTÉ PRIVÉE ET ÉCONOMIQUE

L'ouverture d'une nouvelle gravière aura des conséquences sévère sur le prix de l'immobilier et l'attractivité générale de la commune. Mon bien immobilier perdra de 30 à 50% de sa valeur selon la parcelle exploitée, sans aucune forme de compensation envisagée. Les entreprises commerciales seront aussi touchées, par conséquent le marché de l'emploi et l'attractivité de toute la commune également, par effets ricochets.

La pollution dégagée par l'exploitation d'une nouvelle gravière aura un impact mesurable sur nos cultures domestiques, mais aussi sur la production de nos panneaux solaires. Ce dernier point devrait profondément modifier notre investissement, le rendant possiblement négatif.

CENTRALISATION

La commune du Gibloux a historiquement énormément contribué aux gravières et le sera jusqu'en 2040 au moins. Malgré cela, le PSEM envisage de continuer à détériorer notre situation. Les habitants n'en veulent plus et la levée de boucliers en témoigne. Il est de votre devoir de réagir face à ce constat et de corriger le tir. La zone exploitable dans notre commune représenterait 471'000 mètres carrés, transformant ainsi une grande partie de notre territoire en une terre de désolation : le centre cantonal de gravier. Au prorata les zones bloquées à ce dessein sont aussi les plus nombreuses. Pourquoi s'acharner?

Le besoin en gravier est d'ailleurs sur-évalué et il est impossible d'en connaître l'exportation par l'exploitant. Ce PSEM est encore une fois à la faveur économique des exploitants, à qui l'on ne demande aucun comptes malgré le poids de leur entreprise à tous niveaux.

DANGERS CLIMATIQUES ET SANITAIRES

Notre pays subit en première ligne les graves conséquences du changement climatique :

Canicules - défrichement de la forêt va encore accentuer cet aspect, nous privant au passage de notre îlot de fraicheur.

Pollutions - en plus des poussières, les pollutions sont aussi visuelles et sonores. L'exploitation situé à plus d'un kilomètre(1.5 km pour le traitements des matériaux) se fait souvent entendre, parfois ressentir sous formes de vibrations. Exploiter un nouveau secteur se rapprochant des habitations va clairement augmenter ces nuisances.

Problèmes hydriques - les problèmes d'approvisionnements ces derniers années dans le canton devraient nous inviter à réfléchir à plus long terme à notre gestion de l'eau. Votre projet détruit sans réfléchir. D'une part, la zone prioritaire et secondaire entre Rossens, Farvagny et Corpataux est un gigantesque aquifère alimentant un des deux réservoirs d'eau potable les plus importants du canton. Cette eau naturelle tire sa qualité des épaisses couches de filtration la faisant cheminer vers la nappe phréatique. Pour vous, qu'on filtre ces eaux avec 50 mètres de graviers ou 2 mètres (soit la couche à maintenir) n'aucune importance ? Votre compréhension de la physique m'interpelle. A cela s'ajoutent les produits chimiques ajoutés ou créés par le broyage des matériaux, les hydrocarbures, les divers polluants liés à l'exploitation du lieu, les matériaux de remblais non contrôlés pour la plupart (câbles, briques, ferrailles, matières plastique, pneus etc). On réduit donc la capacité de filtration de la terre de plus de 95% et compte sur ce qui reste pour traiter tout un tas de pollution supplémentaire.

En terme de réflexion, la Pila n'est pas très loin. Des conséquences semblables irréparables et catastrophiques non plus

« La révision du PSEM renforce la protection de l'environnement, notamment des cours d'eau et des nappes phréatiques ? »

« le PSEM contribuerait à une haute qualité de vie pour les habitants » ?

En conclusion

Nous refusons aussi catégoriquement l'idée qu'une gravière soit implantée aux portes de nos maisons. Nous ne pouvons accepter de voir notre environnement paisible transformé en un terrain stérile et dévasté. Nous sommes convaincus que les poussières provenant de cette activité pollueront nos espaces de vie et nuiront à notre santé physique, en plus des nuisances sonores et visuelles de la gravière. L'absence de contrôles sur ces exploitations, ainsi que les manquements répétés concernant les mesures d'accompagnement ainsi que dans la remise en état des terrains exploités par le passé, ne nous permettent pas de faire confiance aux exploitants ni aux autorités quant à toute future exploitation.. L'exploitant et l'État semblent jouer avec notre santé et nos ressources vitales telles que l'eau potable et les nappes phréatiques, agissant de manière irresponsable et imprudente, au profit des intérêts privés et de la croissance économique. Cela semble de moindre importance aux yeux des exploitants privés que vous semblez privilégier, tant votre système de points favorise ces derniers au détriment de la nature, de la qualité de l'eau, de la qualité de vie et de la santé des habitants.

Le projet du PSEM nous propose deux variantes qui nous laissent le choix entre l'inconcevable et l'insupportable. Soit déplacer la gravière à seulement quelques mètres de nos habitations ou raser une forêt de quelques 80 hectares. Ceci en désaffectant la Commune du Gibloux économiquement.

En tant que citoyen et contribuable, je me sens profondément trahi par nos autorités, tant dans la forme que dans le fond. À mes yeux, l'État ne garantit pas notre bien-être, mais cherche à exploiter ce qui nous est précieux. Je refuse catégoriquement que notre qualité de vie soit sacrifiée pour permettre l'exploitation massive d'une gravière. Je refuse de faire ce sacrifice pour répondre aux besoins immobiliers et de construction effrénés de l'État et des entreprises privées.

C'est pourquoi je m'oppose fermement à la révision du PSEM. Je vous demande demandons instamment de respecter les milliers de citoyens de la commune de Gibloux affectés par cette révision en reconSIDérant votre approche.

Par conséquent :

- 1. Je m'oppose à toute nouvelle exploitation ou à toute extension d'une gravière existante dans la commune de Gibloux.**
- 2. Je demande l'annulation du PROJET de PSEM 2024 compte tenu de la grave violation de mes droits fondamentaux.**
- 3. Je demande une reprise complète du travail pour l'établissement du PSEM avec la composition d'un COPIL susceptible de prendre en considération l'ensemble des intérêts en jeu, de manière neutre et impartiale.**

Je vous remercie de bien vouloir accuser réception de ma prise de position.

Veuillez croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de ma considération distinguée.

Stéphane Wyss

